



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Monsieur David HAEGY
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : ATTRACTIVITE**École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Dijon – Convention de partenariat
– Période 2026-2028**

Le partenariat qui lie la Ville de Dijon, Dijon métropole et l'ENSAD Dijon arrivera à terme le 31 décembre 2025. Ce soutien a permis à l'ENSAD Dijon de développer, ces dernières années, la pratique de la recherche au sein de l'établissement. Ce travail, articulé avec une pédagogie renouvelée, a offert aux étudiants les outils académiques indispensables à leur pratique artistique et à leur insertion professionnelle.

Dijon métropole et la Ville de Dijon demeurent des partenaires essentiels, tant pour le développement des axes de recherche que pour la réalisation de projets professionnels structurants menés en collaboration avec l'école. À titre d'exemples :

- La Carte Culture, favorisant l'accès à la culture pour les étudiants ;
- Les collaborations avec les services d'urbanisme, notamment pour la conception d'îlots de fraîcheur par la section design ;
- Les ateliers d'artistes à la Halle 38, permettant aux étudiants de s'initier à des projets de création concrets ;
- Le développement du volet international, qui met en avant la création et la culture dijonnaises à l'étranger (notamment à Cluj et Kumamoto), autour des thématiques arts, culture, jeunesse et recherche, et favorise des coopérations entre établissements comme l'UBE et la BSB, renforçant ainsi la synergie universitaire à l'international.

Ces initiatives contribuent directement à l'insertion professionnelle des diplômés, qui s'installent de plus en plus nombreux à Dijon après leurs études, grâce aux dispositifs co-conçus avec les partenaires institutionnels.

Par courrier en date du 3 octobre 2025, la directrice de l'école a sollicité le renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2026-2028. Il est proposé que la Ville de Dijon et Dijon Métropole continuent de soutenir l'Unité de Recherche "Art et Société" ainsi que les activités expérimentales de l'école, tant sur le plan théorique que pratique (ateliers de recherche et de création, conférences, journées et voyages d'études, publications...).

La demande financière s'élève à 24 000 € sur trois ans, répartis comme suit :

- 2025-2026 : 8 000 €
- 2026-2027 : 8 000 €
- 2027-2028 : 8 000 €

Pour mémoire, la dernière convention 2023-2025 prévoyait une subvention de 27 000 € sur trois ans, répartie sur 10 000 € en 2023, 9 000 € en 2024 et 8 000 € en 2025.

La convention sollicitée prévoit également la poursuite de la mise à disposition d'un atelier d'artistes au sein de la Halle 38, élément central pour les projets de création et d'expérimentation des étudiants et chercheurs de l'ENSAD.

A noter que ce soutien à l'ENSAD s'inscrit par ailleurs dans la perspective du futur campus urbain d'enseignement supérieur sur le site Maret. Ce projet de réhabilitation et d'agrandissement financé dans le cadre du CPER 2021-2027 par l'Etat, la Région et Dijon métropole, doit permettre la venue de Science Po Dijon, de l'Ecole supérieure de Musique, aux côtés de l'ENSAD qui fera de ce site un véritable campus Art et humanités en centre-ville de Dijon.

Au regard de la contribution significative de l'ENSAD Dijon au rayonnement et à l'attractivité culturelle de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon, ainsi que des perspectives offertes par les projets collaboratifs et l'Unité de Recherche "Art et Société", il est proposé de renouveler le partenariat pour la période 2026-2028, selon les modalités financières et matérielles décrites dans la convention annexée au présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'affirmer** le soutien de la Ville de Dijon à l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon (ENSAD) ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSAD, la Ville de Dijon et Dijon Métropole et tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	